



HAL
open science

L'élection à la chaire de médecine légale à Paris en 1879

Bruno Bertherat

► **To cite this version:**

Bruno Bertherat. L'élection à la chaire de médecine légale à Paris en 1879. *Revue historique*, 2007, 644 (4), pp.823-856. 10.3917/rhis.074.0823 . hal-04020927

HAL Id: hal-04020927

<https://hal.science/hal-04020927v1>

Submitted on 9 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'élection à la chaire de médecine légale à Paris en 1879. Acteurs, réseaux et enjeux dans le monde universitaire

Bruno Bertherat

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2007/4 (N° 644), PAGES 823 À 856

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130563594

DOI 10.3917/rhis.074.0823

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-historique-2007-4-page-823.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'élection à la chaire de médecine légale à Paris en 1879. Acteurs, réseaux et enjeux dans le monde universitaire

Bruno BERTHERAT

Pour les médecins qui se destinent à une carrière universitaire, le poste de professeur à la Faculté de médecine de Paris est une consécration : c'est le plus haut des grades universitaires. Sous la III^e République, les professeurs sont nommés par décret du président de la République sur proposition du ministre de l'Instruction publique, à partir d'une liste de présentation faite par la Faculté (l'assemblée des professeurs) et par la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. À la Faculté, la procédure électorale est la suivante : après l'ouverture du poste au concours par arrêté, l'assemblée reçoit les dépôts de candidature ; chaque candidat est défendu par un rapporteur ; les professeurs votent ensuite à bulletin secret et procèdent au classement. Pour être professeur, il faut avoir 30 ans au moins, être docteur en médecine et avoir fait pendant au moins deux ans soit un cours dans un établissement de l'État, soit un cours particulier autorisé, comme ceux professés dans les universités. Il est d'usage que le choix se porte le plus souvent sur des agrégés. En effet, les agrégés sont appelés à suppléer les professeurs en cas d'empêchement et à prendre part aux jurys d'examen et de thèse¹.

1. A. Corlieu, *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris (1794-1894)*, Paris, Imprimerie nationale, 1896, et A. Prévost, *La Faculté de médecine de Paris. Ses chaires, ses annexes et son personnel enseignant de 1794 à 1900*, Paris, A. Maloine, 1900 ; Charles Coury, *L'enseignement de la médecine en France des*

La conquête d'une chaire – en l'occurrence, celle de médecine légale – renvoie à une dimension importante de l'histoire de la médecine. Elle pose le problème des relations entre les médecins dans le cadre du *cursum honorum*. Outre des acteurs, elle implique des enjeux et des réseaux multiples, scientifiques notamment mais pas exclusivement². À Paris, centre nerveux du monde universitaire français, chaque chaire est âprement disputée. Celle de médecine légale ne fait pas exception. Publié en 1894, le roman de Léon Daudet, *Les Morticoles*, fournit un arrière-plan littéraire. Il décrit avec férocité un pays imaginaire dirigé par les médecins, où la course à la chaire constitue un enjeu majeur³. En fait, Daudet s'inspire de son expérience d'étudiant et de son double échec à l'internat en 1889 et en 1890. Il s'agit d'un roman à clés, qui renvoie à des logiques qui peuvent s'appliquer en partie à l'élection de 1879, malgré l'anachronisme et le peu de place accordé à la médecine légale⁴.

Pourtant, au XIX^e siècle, la médecine légale bénéficie d'un dynamisme sans précédent. Elle obtient une véritable reconnaissance en devenant une discipline autonome suite à la loi de 1803, qui est issue des réformes révolutionnaires⁵. Une chaire de médecine légale est instituée dans les trois nouvelles écoles de santé, redevenues par la suite facultés de médecine, à Paris, Strasbourg et Montpellier. La chaire de l'Université de Paris est la plus renommée des chaires de médecine légale. La médecine légale est inscrite au programme des examens qui jalonnent le parcours des étudiants jusqu'au doctorat. Elle occupe désormais une place stratégique dans le champ du savoir universitaire⁶.

Après de nombreux changements dominés par la figure d'Orfila au début du siècle, la chaire de médecine légale de Paris est

origines à nos jours, Paris, Expansion scientifique française, 1968, p. 128-130, et Françoise Huguet, *Les professeurs de médecine de la Faculté de médecine de Paris. Dictionnaire biographique, 1794-1939*, Paris, Institut national de la recherche pédagogique - CNRS, 1991.

2. Sur le monde médical, voir l'œuvre de Jacques Léonard. Sur le monde des universitaires, Christophe Charle, *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Le Seuil, 1994.

3. Léon Daudet, *Les Morticoles*, Paris, Grasset, 1984 (1894), deuxième partie ; Toby Gelfand, *Medical Nemesis*, Paris, 1894 : Léon Daudet's *Les Morticoles*, *Bulletin of the History of Medicine*, 60-2, summer 1986, p. 155-176.

4. Cet article est issu d'une réflexion entamée dans le cadre de notre thèse, dirigée par Alain Corbin : *La Morgue de Paris au XIX^e siècle (1804-1907) : les origines de l'institut médico-légal ou les métamorphoses de la machine*, thèse d'histoire, Université de Paris I, juin 2002, troisième partie (l'élection de 1879 est abordée aux pages 576-584). Concernant la France, la première synthèse émane de Frédéric Chauvaud (*Les experts du crime. La médecine légale en France au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 2000).

5. Jacques Léonard, *Les médecins de l'Ouest au XIX^e siècle*, Lille, Atelier de reproduction des thèses de Lille III, Paris, diff. Honoré Champion, 1978, p. 253-302 ; *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1981, p. 11-66.

6. Christophe Charle, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, p. 234.

marquée par une grande longévité des titulaires. Deux professeurs se partagent le reste de la période jusqu'en 1879 : Adelon (1826-1861) et Tardieu (1861-1879). Orfila et Tardieu confirment par leur aura la place éminente de Paris dans le domaine de la médecine légale et le prestige de la médecine légale au sein de la Faculté. Son prestige se juge aussi aux décanats dévolus aux titulaires de la chaire. Le décanat désigne le titre de doyen, le plus élevé en dignité à l'Université : nommé sur la proposition du corps enseignant, c'est lui qui dirige la Faculté. Avant 1879, deux professeurs de médecine légale accèdent à ce titre prestigieux : Orfila (1831-1848)⁷ et Tardieu (1864-1866).

L'élection de 1879 revêt un intérêt supplémentaire, parce qu'elle joue un rôle important dans l'histoire de la médecine légale et peut-être aussi dans celle de la médecine. Elle est précédée de l'élection du maître de conférences pratiques de médecine légale en 1877. De cet événement en deux temps, il faut donner une grille de lecture, ce qui revient à décrire le réseau des acteurs, le déroulement des faits et les enjeux qui les accompagnent. On évoquera au fur et à mesure les scénarios possibles et l'élargissement du champ des acteurs.

LES FORCES EN PRÉSENCE

Les forces en présence sont incarnées par les deux candidats à la chaire de médecine légale, Georges Bergeron et Paul Brouardel. Chacun d'entre eux s'inscrit dans un réseau. Les soutiens sont au moins aussi importants que les qualités personnelles des candidats. Le succès dans la carrière dépend aussi de la puissance du parrainage et du réseau⁸. Autrement dit, il faut replacer les acteurs principaux dans le petit monde de la Faculté de médecine de Paris⁹.

Par leur excellence, leur réussite professionnelle et leur notoriété, les professeurs sont au cœur du système de la course aux honneurs

7. Orfila est titulaire de la chaire de médecine légale de 1819 à 1822, puis de la chaire de chimie médicale (Françoise Huguet, *Les professeurs de médecine...*, *op. cit.*, p. 346-348).

8. Ce que montre Christophe Charle à de multiples reprises. Par exemple, en ce qui concerne le recrutement au sein de la Faculté de lettres (*La République des universitaires...*, *op. cit.*, p. 192-204).

9. Bien qu'il s'agisse d'une double élection à un niveau local (la Faculté) et à un niveau national (le Conseil de l'Instruction publique), il semble que – dans ce cas précis – c'est le choix local qui oriente la décision finale. Par ailleurs, le recrutement est à dominante interne. La tendance est générale dans le monde universitaire (Christophe Charle, *La République des universitaires...*, *op. cit.*, p. 89-90).

et au cœur des luttes d'influence qui se jouent à la Faculté¹⁰. C'est vers eux que se tournent les agrégés. Ce sont eux qui cooptent leurs pairs. Ils occupent donc un poste stratégique. À la fin des années 1870, la chaire de médecine légale est détenue par Ambroise Tardieu (1818-1879). C'est un ancien élève d'Orfila. Il est agrégé en 1844. Bien qu'il ait des activités multiples à l'instar de nombreux autres médecins (notamment comme hygiéniste et médecin de l'Hôtel-Dieu), il est considéré avant tout comme le plus grand médecin légiste de son temps¹¹. Sa position institutionnelle l'atteste. Tardieu est membre de l'Académie de médecine en 1859, puis président pour l'année 1867. Mais c'est à la chaire de médecine légale de la Faculté de Paris qu'il donne la mesure de son talent. La longévité et la qualité de son enseignement marquent plusieurs générations d'étudiants. Il est doyen de la Faculté de 1864 à 1866, mais aussi président de l'Association générale des médecins de France (1867-1876) et du Comité consultatif de l'hygiène publique (de 1867 à sa mort), commandeur de la Légion d'honneur en 1873.

À l'exception de cette dernière distinction, la période faste de Tardieu correspond pour l'essentiel au Second Empire. Tardieu est membre du conseil municipal de Paris jusqu'à la fin de l'Empire et contribue à épauler les travaux d'assainissement de Paris menés par Haussmann. C'est un assidu des soirées de la princesse Mathilde, nièce de Napoléon, qui tient un salon brillant. Ses prises de position en faveur du gouvernement impérial lui font même perdre sa popularité auprès des étudiants, notamment suite à l'affaire Victor Noir. Journaliste républicain, Victor Noir est abattu au cours d'une querelle par le prince Pierre Bonaparte, cousin de l'empereur, en janvier 1870. Pendant l'instruction, Tardieu intervient comme expert, réalisant l'examen de l'accusé et l'autopsie de la victime. Lors du procès pour meurtre intenté au prince devant la Haute Cour de jus-

10. Christophe Charle, *Les Élités de la République...*, *op. cit.*, p. 233-235. Les biographies comparées des professeurs sont au cœur de son ouvrage sur les universitaires (*La République des universitaires...*, *op. cit.*, p. 12-17).

11. Il n'y a pas de dossier concernant Tardieu dans les dossiers du personnel de la Faculté de médecine. On dispose de son dossier de légionnaire (AN, LH 2568/9). Voir aussi AN, AJ¹⁶ 6565, dossier Tardieu ; AJ¹⁶ 6259, séance du 16 janvier 1879, p. 159-165. Trois sources traditionnelles : Paul Labarthe, *Nos médecins contemporains*, Paris, Lebigre-Duquesne, 1868, p. 335-340 ; L. Hahn, Tardieu (Ambroise-Auguste), dans *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, A. Dechambre et al. (dir.), Paris, Masson-Asselin, 1864-1889, t. 15, 3^e série, p. 746-748 ; Tardieu (Auguste-Ambroise), dans *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Pierre Larousse (dir.), Genève-Paris, Slatkine, 1982, t. XIV, deuxième partie, p. 1471-1472. Voir aussi : Françoise Huguét, *Les professeurs de médecine...*, *op. cit.*, p. 459-462 ; Georges Vigarello, La violence sexuelle et l'œil du savant, dans Ambroise Tardieu, *Les attentats aux mœurs*, Grenoble, Jérôme Millon, 1995, p. 5-28 ; Jean-François Lemaire, Tardieu (Ambroise), dans *Dictionnaire du Second Empire*, Jean Tulard (dir.), Paris, Fayard, 1995, p. 1237.

tice en mars, Tardieu affirme dans sa déposition que l'accusé a été « victime d'une voie de fait » et celui-ci est acquitté en partie grâce à son témoignage. Pour montrer leur mécontentement, les étudiants empêchent Tardieu d'assurer son cours en mars et en avril¹².

L'activité expertale de Tardieu est considérable. Le registre sur lequel il note ses expertises compte, en 1876, 5 239 rapports. Tardieu intervient dans des affaires célèbres, comme celle de l'empoisonneur La Pommeraye, et laisse auprès du monde judiciaire, voire de la presse, une impression inoubliable¹³. Cette expérience exceptionnelle lui permet de produire une œuvre importante et durable. Si Tardieu est le seul grand médecin légiste du XIX^e siècle qui n'ait pas écrit un ouvrage général de médecine légale au sens strict, ses nombreuses monographies mises bout à bout constituent un gigantesque traité de médecine légale. En tout cas, l'œuvre de Tardieu devient une nouvelle référence après celles de Fodéré et d'Orfila. Ses travaux portent sur tous les sujets. Dans le domaine de l'infanticide, Tardieu est notamment l'inventeur des ecchymoses sous-pleurales, qui sont le signe d'une asphyxie¹⁴.

La chute de l'Empire ne semble pas remettre en cause son prestige de savant. Toutefois, depuis quelques années déjà, Tardieu ne fait plus l'unanimité. Il est contesté pour des motifs politiques, au moins par les étudiants, comme on l'a vu au moment de l'affaire Victor Noir. À cette occasion, l'assemblée des professeurs se range à ses côtés, condamnant l'interruption de ses cours par les étudiants. Tardieu est également contesté pour des motifs scientifiques. Ainsi, des médecins lui reprochent d'avoir fait des ecchymoses sous-pleurales un signe absolu de la suffocation. Son décanat ne semble pas avoir été marqué par des réalisations décisives. Même ses cours semblent de moins en moins suivis. Enfin, les rancœurs peuvent prendre un tour plus personnel¹⁵. Malgré tout, Tardieu reste consi-

12. En 1866, Tardieu ne défend pas des étudiants poursuivis pour des motifs politiques, ce qui entraîne sa démission du poste de doyen. Sur l'affaire Victor Noir, voir Archives de la Préfecture de police [voir note 16], E^A 59, dossier Assassinat de Victor Noir par le prince Pierre Napoléon Bonaparte ; AN, AJ¹⁶ 6259, séance des 5 avril, 293-296, 9 avril, p. 299-301. Sur les deux affaires, voir aussi le *Larousse* et *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs...*, *op. cit.*, p. 224-225.

13. Bérard des Glajeux, *Souvenirs d'un président d'assises. Les passions criminelles. Leurs causes et leurs remèdes*, Paris, E. Plon, Nourrit & C^{ie}, 1893, vol. 2, p. 149-150.

14. Ambroise Tardieu, *Étude médico-légale sur l'infanticide*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1868, p. VII-VIII et 101-133. Voir Bruno Bertherat, *La Morgue de Paris au XIX^e siècle...*, *op. cit.*, p. 538-541.

15. Des sources laissent échapper quelques traces de tensions avec d'autres médecins, comme Alphonse Devergie, dont il sera question plus loin (Léon Thoinot, *Paul Brouardel, 1837-1906. Éloge prononcé à l'Académie de médecine dans sa Séance annuelle du 13 décembre 1910*, Paris, Masson & C^{ie} [1910], p. 1-8). L'entrée de Tardieu à l'Académie de médecine paraît assez tardive. Il échoue en 1857, devancé par Devergie. Tardieu ne fait pas partie des membres titulaires ou correspondants de la Société de médecine légale de Paris, lors de sa création en 1868. Or, Devergie en est membre fondateur.

déré comme une figure tutélaire de la Faculté. C'est donc à un titulaire à la stature écrasante que Bergeron et Brouardel prétendent succéder. Si leur parcours est assez semblable, leur mise en perspective présente des différences importantes.

Paul Brouardel (1837-1906)¹⁶ est né à Saint-Quentin, dans le département de l'Aisne, où il commence des études qu'il termine à Orléans et à Paris. Brouardel est issu de la « bourgeoisie intellectuelle » (son père est professeur, avant de se reconverter tardivement dans l'industrie)¹⁷. Il se destine à l'École polytechnique. Un ami de la famille, le naturaliste Henri Milne-Edwards (son fils Alphonse, lui aussi naturaliste et compagnon d'études, est un ami très proche), l'aurait fait changer d'avis. Brouardel choisit alors la médecine. C'est à Paris qu'il suit sa formation médicale, avec un parcours aussi classique que brillant. Externe, puis interne, il est docteur en 1865 et agrégé en 1869, après un échec l'année précédente. Il devient, la même année, médecin des hôpitaux.

Brouardel ne se destine pas à l'origine à la médecine légale. Il assure une suppléance en clinique médicale en 1873-1874. En 1876, il présente sa candidature à la chaire de pathologie médicale. Il est classé au deuxième rang, malgré un rapport très favorable du P^r Potain soulignant l'originalité de ses travaux. C'est Sigismond Jaccoud qui est nommé¹⁸. S'il faut en croire une source, c'est presque à contrecœur que Brouardel se lance dans la carrière médico-légale par la suppléance de Tardieu en 1876, poussé par le P^r Lasègue¹⁹. Brouardel choisit donc un changement dans sa spécialisation et dans son plan de carrière. Une fois la voie médico-légale

16. AN, F¹⁷ 25718, dossier Brouardel ; AJ¹⁶ 6502, dossier Brouardel ; AJ¹⁶ 6525, dossier Brouardel (fiche) ; AJ¹⁶ 6567, dossier Rapport au Conseil de l'Université, année 1905-1906 ; AJ¹⁶ 6551, dossier Obsèques de M. Brouardel ; LH 374/17 ; [voir note 13] (APP), E^A 3, dossier Brouardel (Paul).

Parmi les sources, un dictionnaire : Brouardel (Paul-Camille-Hippolyte), dans *Dictionnaire biographique international des médecins et chirurgiens*, Henry Carnoy (dir.), Paris, Imprimerie de l'armorial français [1895], p. 30-32. On trouve aussi un livre de souvenirs : Victor Cornil, *Paul Brouardel. Souvenirs d'autrefois*, Corbeil, Imprimerie Crété, [1906].

Bibliographie : St. Le Tourneur, Brouardel (Paul-Camille-Hippolyte), dans *Dictionnaire de biographie française*, M. Prévost et Roman d'Amat (et al.) (dir.), Paris, Letouzey et Ané, 1933-1989, t. 7, p. 443 ; Françoise Huguet, *Les professeurs de médecine...*, op. cit., p. 78-79 ; Lion Murard et Patrick Zylberman, *L'hygiène dans la République. La santé publique en France, ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996, p. 198-203. Voir aussi Paul Le Gendre, *Un médecin philosophe. Charles Bouchard, son œuvre & son temps (1837-1915)*, Paris, Masson & C^{ie}, 1924, p. 487-489.

17. Selon Christophe Charle, la bourgeoisie intellectuelle fait partie des origines sociales des professeurs les plus représentées à l'Université de Paris. Toutefois, son étude ne porte pas sur la Faculté de médecine (*La République des universitaires...*, op. cit., p. 115 et 97-130).

18. AN, AJ¹⁶ 6257, séance du 16 décembre 1876, 316-322. Potain est professeur de clinique médicale, troisième chaire (Françoise Huguet, *Les professeurs de médecine...*, op. cit., p. 376-377).

19. Paul Le Gendre, *Un médecin philosophe...*, op. cit., p. 488. Lasègue est professeur de clinique médicale, quatrième chaire (*Les professeurs de médecine...*, op. cit., p. 271-273).

choisie, Brouardel s'y applique avec constance et efficacité. Il se situe dans la continuité de Tardieu, qu'il revendique comme un de ses maîtres.

Malgré cette proximité, les rapports entre les deux hommes sont ambigus pour des raisons difficiles à estimer et qui ne correspondent pas forcément ou seulement à des critères scientifiques. À la différence de Tardieu, Brouardel est un républicain affirmé, et ce dès le Second Empire. Pendant la guerre de 1870, il se met au service du gouvernement de Défense nationale, en dirigeant une ambulance de gardes mobiles. Il est membre d'une ligue républicaine, animée par son ami d'études, le médecin Victor Cornil. Cornil est un proche de Gambetta ; il sera député et sénateur de la gauche modérée sous la III^e République²⁰. Quant à Brouardel, les rapports de police des années 1870 soulignent ses « opinions radicales » ou le désignent comme un « républicain gambettiste ». Le problème reste de peser le poids du politique dans les relations entre les deux hommes.

Cornil explique à mots couverts l'insuccès de Brouardel à sa première tentative au concours de l'agrégation en 1868 par l'attitude de Tardieu. Cornil, victime de la même mésaventure, parle de « revirement », d'« influences ». Il se souvient de leur tristesse, puis de leur colère, à l'annonce des résultats²¹. Mais il n'explique pas les raisons de l'attitude de Tardieu. Cette mésaventure montre en tout cas que l'agrégation est moins un concours qu'un système de cooptation dans lequel les professeurs favorisent leurs propres élèves. La déconvenue de Brouardel n'est donc pas exceptionnelle. L'opposition de Tardieu n'est pas compensée par le soutien d'autres professeurs. Plus exactement, les sources donnent l'impression que Brouardel est isolé à cette époque. C'est à partir de 1876 que les premiers soutiens apparaissent avec Lasègue et Potain. Cet épisode ne saurait résumer les rapports entre Brouardel et Tardieu, dont on ignore la réalité quotidienne. En revanche, il leur apporte des nuances qui sont importantes au moment d'aborder le portrait du second candidat.

Par ses origines et les étapes de son cursus universitaire, Georges Bergeron présente de nombreux points communs avec Brouardel. Il est de la même génération (il est né en 1838)²². Comme Brouardel,

20. Cornil devient professeur d'anatomie pathologique en remplacement de Charcot en 1882 (Françoise Huguët, *Les professeurs de médecine...*, *op. cit.*, p. 117-120).

21. Victor Cornil, *Paul Brouardel...*, *op. cit.*, p. 3-4.

22. AN, AJ¹⁶ 6500, dossier Bergeron Georges et LH 189/74 ; APP, B^A 957, dossier Bergeron Georges Joseph ; Georges Bergeron, dans *Dictionnaire universel des contemporains*, G. Vapereau (dir.), Paris, Hachette & C^{ie}, 1893 (vol. 1), p. 138 ; Françoise Huguët, *Les professeurs de médecine...*, *op. cit.*, p. 523-524.

Bergeron est issu de la bourgeoisie, mais non intellectuelle²³. Né à Blois, Bergeron est fils de notaire. Il fait ses études secondaires à Paris. Comme Brouardel, Bergeron gravit avec succès les échelons universitaires : il est interne en 1862, docteur en 1866, agrégé en 1872. En 1873, Bergeron devient inspecteur des asiles d'aliénés de la Seine. Albert, son frère cadet, devient médecin dans son sillage (il est docteur en 1874). En revanche, l'ascension de Bergeron dans la voie médico-légale présente des différences significatives.

Bergeron s'oriente tôt vers la médecine légale. Ce choix est sans doute lié à ses relations avec Tardieu, dont on ignore les origines. C'est même sous sa direction qu'il aurait commencé Médecine. Ce prestigieux parrainage n'est pas sans rappeler celui dont bénéficiera le jeune Léon Daudet en la personne de Jean-Martin Charcot, professeur d'anatomie pathologique, puis des maladies du système nerveux, grand maître de la neurologie française avec ses célèbres leçons à la Salpêtrière, et contre lequel il finira par se retourner par la suite²⁴. Bergeron apparaît en tout cas comme l'élève le plus proche de Tardieu. Dans la préface de son ouvrage sur l'empoisonnement, Tardieu le remercie avec chaleur pour l'aide qu'il lui a fournie dans les multiples recherches suscitées par la composition de l'ouvrage²⁵. Bergeron est suppléant de Tardieu à la chaire de médecine légale depuis 1874. Ces liens expliquent sans doute en grande partie le suivisme de Bergeron par rapport à la théorie contestée du maître sur les ecchymoses sous-pleurales²⁶.

Les idées politiques de Bergeron sont-elles un facteur supplémentaire de rapprochement avec Tardieu ? Lorsque, en mars-avril 1870, suite à l'affaire Victor Noir, Tardieu tente de faire ses cours sous les huées de étudiants et y renonce finalement, il est probable que Bergeron fait partie de sa garde rapprochée. Cependant, dans les années 1860, Bergeron fait furtivement partie d'une loge maçonnique, la Fraternité des peuples, qui semble orientée contre le

23. D'après la classification de Christophe Charle, les origines sociales de Bergeron le placeraient dans la bourgeoisie moyenne, catégorie moins bien représentée que la bourgeoisie intellectuelle (*La République des universitaires (1870-1940)*, *op. cit.*, p. 115).

24. Les deux familles sont très proches au début des années 1890. Léon Daudet s'est lié d'amitié avec le fils de Charcot, étudiant en médecine comme lui. Cependant, Daudet est déçu par l'attitude de Charcot lors de la maladie de son père. L'admiration se change alors en ressentiment. Dans son livre, Daudet dépeint vraisemblablement Charcot sous les traits du P^r Foutange (Léon Daudet, *Les Morticoles*, *op. cit.*, p. 157-172 ; Toby Gelfand, *Medical Nemesis*, Paris, 1894..., art. cité, p. 158-159 ; Françoise Huguet, *Les professeurs de médecine...*, *op. cit.*, p. 96-99).

25. Ambroise Tardieu (avec la collaboration de Z. Roussin), *Étude médico-légale et clinique sur l'empoisonnement*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1868, p. X. Notons qu'un autre médecin est remercié avec les mêmes termes élogieux.

26. Ainsi, ce récit d'une autopsie de nouveau-né réalisée par Bergeron à la Morgue en janvier 1877 (*Le Figaro*, 24 janvier 1877, p. 1).

régime impérial²⁷. En 1874, une note de police indique que « ses préférences sont acquises au parti républicain »²⁸. Bergeron obtient des distinctions sous la III^e République naissante. Au moment de l'élection, il est notamment chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus lors de la guerre contre la Prusse, comme Brouardel. Bergeron a donc des opinions politiques proches de celles de son concurrent, même si on ignore si elles sont aussi affirmées. Le facteur politique doit donc être relativisé.

Ces liens avec Tardieu expliquent sans doute que Bergeron soit devenu, très tôt, « l'expert le plus souvent chargé des grandes affaires d'assises »²⁹, parfois en collaboration avec d'autres experts. Il intervient notamment dans l'affaire Troppmann en 1869³⁰ (avec d'autres experts), dans l'affaire Victor Noir (il effectue l'autopsie avec Tardieu), y compris en province. Bergeron apparaît comme expert près le tribunal de la Seine dans l'*Almanach* de 1871-1872 : il est à peine trentenaire. L'affaire Billoir lui apporte une sorte de célébrité³¹. En novembre 1876, Bergeron réalise seul l'autopsie de la « femme coupée en morceaux », ainsi que la surnomme la presse, avec l'aide d'un chimiste. Il s'agit du corps coupé en deux d'une jeune femme qui a été découvert dans la Seine à Clichy et qui sera identifié quelques jours plus tard comme étant celui de Jeanne-Marie Le Manach. Cette célébrité culmine aux assises à la mi-mars 1877. Bergeron est l'unique expert médical cité (en dehors du chimiste). Sébastien Billoir, le compagnon de la victime, est condamné à la peine capitale pour assassinat, en partie à cause de la déposition de Bergeron.

Une certitude : la proximité avec Tardieu dépasse le strict cadre professionnel. Tardieu est l'un des deux témoins de Bergeron à son mariage en 1872 (l'autre est son père)³², un mariage avec une riche veuve qui plus est, comme le souligne un rapport de police. Tardieu a un fils (il a perdu ses deux premiers enfants), mais qui choisit la carrière d'avocat. Dans un monde médical où les dynasties sont une tradition, il est possible que Tardieu ait reporté sur Bergeron une

27. Entre 1864 et 1868, année de sa radiation. La devise de la loge, qui fait partie du Grand Orient, est « Liberté, Égalité, Fraternité » (BNF, Département des manuscrits, FM² 619 et FM² 620). On ne sait pas s'il continue de faire partie d'un réseau maçonnique par la suite.

28. APP, B^A 957, dossier Bergeron Georges Joseph, Rapport, 21 octobre 1874.

29. Victor Cornil, *Paul Brouardel...*, *op. cit.*, p. 9-10.

30. Michelle Perrot, L'affaire Troppmann (1869), *L'Histoire*, 30, janvier 1981, p. 28-37.

31. Sur l'autopsie et le témoignage aux assises, voir Bruno Bertherat, *La Morgue de Paris au XIX^e siècle...*, *op. cit.*, p. 563-569 et 853-854. Sources : AP, D2U⁸ 59, dossier Billoir Sébastien (homicide), 9 et 17 novembre 1876, pièce 313 ; *Gazette des tribunaux*, 14 mars 1877, p. 256-257.

32. Archives de Paris (AP), 5Mi³ 189, Acte de mariage de Bergeron/Delalonde, mairie du IX^e arrondissement, 227, 27 février 1872.

partie de ses ambitions paternelles. On peut imaginer en tout cas l'impact de cet épisode dans le petit monde universitaire : il vaut presque un adoubement. Quelques années plus tôt, en 1866, dans la liste des remerciements de la thèse de Bergeron, Tardieu figurait déjà en tête, avec une dédicace dont la sincérité ne fait pas de doute : « Hommage d'affectueux respect. »³³ La liste contenait aussi les noms des P^{rs} Gosselin et Charcot. Mais seul le soutien de Tardieu est à la fois certain, ancien et durable. C'est un soutien prestigieux et aussi sans doute un peu écrasant. On ne sait pas si Bergeron a des amis au sein de l'Université. La seule amitié qu'il revendique (dans sa thèse) est celle d'Auguste Ollivier, docteur puis agrégé de la Faculté comme lui.

Si l'on revient à la comparaison entre les deux successeurs putatifs, on remarque que l'ascension de Bergeron est plus rapide et plus rectiligne que celle de Brouardel. La suppléance de Brouardel à la chaire de médecine légale est plus tardive que celle de Bergeron, alors que Bergeron est agrégé depuis moins longtemps. À la Morgue, qui centralise les autopsies judiciaires, Brouardel n'effectue sa première intervention qu'à la fin de l'année 1877, alors que Bergeron est omniprésent depuis plusieurs années déjà. Il a sans aucun doute été introduit à la Morgue par Tardieu, qu'il remplace de plus en plus systématiquement³⁴. En outre, Brouardel n'est pas encore expert devant les tribunaux. Quant aux rapports entre Brouardel et Bergeron, ils ne nous sont pas connus. On imagine que la concurrence dans la course aux honneurs n'est pas un facteur d'harmonie. Le tableau des forces en présence paraît donc déséquilibré. Entre Brouardel et Bergeron, Tardieu a ses préférences pour le second. Pourtant, tout n'est pas encore joué. Le déroulement des événements en fournit la preuve.

LA PREMIÈRE ESCARMOUCHE : 1877

Les prémices de la bataille sont le choix d'un titulaire pour les conférences de médecine légale pratique en 1877. Le 1^{er} juin 1877, le préfet de police prend un arrêté instituant des conférences de

33. Georges Bergeron, *Recherches sur la pneumonie des vieillards (pneumonie lobaire aiguë)*, Paris, Imprimerie de E. Martinet, 1866.

34. APP, Registres de la Morgue, 1871 à 1877 (les registres sont annuels). En 1876, Bergeron effectue la grande majorité des expertises (198 sur 235), comme Tardieu vingt ans plus tôt.

médecine légale pratique à la Morgue³⁵. Le régime des conférences existe depuis une vingtaine d'années dans le système universitaire, mais il est facultatif. En ce qui concerne la médecine légale, cette création marque une révolution. La nécessité d'une formation pratique correspond à la méthode anatomo-clinique, dont les origines remontent aux Lumières et qui est consacrée par les réformes révolutionnaires³⁶. L'enseignement et les pratiques médicales sont profondément renouvelés. La méthode anatomo-clinique est fondée sur l'accumulation des observations du corps malade et du cadavre plutôt que sur la lecture des textes anciens. Cette approche inaugure un renversement du rapport à la maladie. La maladie devient visible quand on autopsie le cadavre. L'école pratique, héritage du collège de chirurgie d'Ancien Régime, permet aux étudiants de disséquer les cadavres et d'illustrer par des actes les cours théoriques. Elle est installée rue de l'École-de-médecine, dans le VI^e arrondissement, en face des bâtiments de la Faculté, dont elle fait désormais partie. Les locaux sont agrandis à partir de la fin des années 1870.

Mais c'est le grand hôpital urbain qui est le principal théâtre de l'anatomie clinique. Lui seul permet de multiplier les observations à la fois sur les malades et les cadavres. L'hôpital se transforme alors en un centre de recherche et d'enseignement. Grâce à ses nombreux hôpitaux, unifiés sous la direction de l'Assistance publique et complétés par le grand amphithéâtre de Clamart (V^e arrondissement), Paris domine le paysage français. Cette prééminence est renforcée par des concours sélectifs, l'externat puis l'internat, qui s'ajoutent au titre d'élève de l'école pratique qui dépend de la Faculté. L'internat est la première grande étape dans la carrière médicale. Il ouvre les portes des hôpitaux (la mobilité est une obligation), ce qui permet à l'interne d'approfondir l'apprentissage médical par le contact avec les malades, par l'entraînement au diagnostic, par la visite du chef de service, le « Patron », mais aussi de tisser des liens, notamment avec les chefs de service dans l'espoir de devenir à son tour médecin des hôpitaux, voire chef de clinique. On comprend mieux alors la force du ressentiment de Daudet. La promotion de l'hôpital touche toute l'Europe, mais il semble que l'« École de Paris » demeure une référence pendant une bonne partie du siècle.

Dans le cas de la médecine légale, l'opération fondamentale est l'autopsie judiciaire. Requis par la justice, l'expert doit découvrir

35. A. Prévost, *La Faculté de médecine de Paris...*, *op. cit.*, p. 37-38.

36. Michel Foucault, *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1963 ; Jacques Léonard, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs...*, *op. cit.*, p. 133-138 ; Olivier Faure, *Histoire sociale de la médecine (XVIII-XX^e siècle)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, p. 43-50 et 67-71.

quelles sont les causes de la mort en procédant à l'examen externe et interne du cadavre, voire des suspects et de la scène de crime. Autrement dit, l'expert doit apporter à la justice une certitude scientifique. Ce qui exige à la fois des connaissances encyclopédiques et un apprentissage rigoureux. Or la médecine légale est dépourvue d'une formation pratique, malgré les demandes réitérées des médecins légistes pour mettre en conformité l'enseignement médico-légal avec le modèle hospitalo-universitaire. À l'inverse, les principales branches de la médecine bénéficient d'une formation pratique à l'école pratique et surtout dans les hôpitaux. En témoigne la multiplication des chaires de clinique. Le débat reprend avec vigueur dans les années 1870 dans le contexte de la défaite³⁷.

Le choix du local se porte sur la Morgue, établissement dépendant de la Préfecture de police, ce qui explique l'origine de l'arrêt. Au cours du XIX^e siècle, la Morgue, dont la fonction première est l'identification des cadavres inconnus, s'impose progressivement comme le grand centre des autopsies judiciaires pour Paris et ses environs. En fait, un enseignement pratique informel s'était déjà déroulé au milieu des années 1830 sous l'impulsion d'Alphonse Devergie, médecin-inspecteur de la Morgue (jusqu'à sa mort en 1879) et médecin légiste³⁸. Plus de quarante ans après, c'est encore Devergie qui serait à l'origine de la re-création de cet enseignement à la Morgue³⁹. Derrière l'influence évidente de Devergie, se cachent d'autres modèles. En 1840, la faculté de Strasbourg organise les premiers cours pratiques. Après la guerre franco-prussienne, les cours sont transférés à la nouvelle faculté de Nancy, restée française⁴⁰. Il s'agit vraisemblablement de l'adaptation française d'une

37. Voir notamment Henri Legrand du Saulle, *Traité de médecine légale et de jurisprudence médicale*, Paris, Adrien Delahaye, 1874, p. 202-203.

38. Le silence des registres des procès-verbaux de l'assemblée des professeurs, consultés entre 1831 et 1838, montre le caractère informel de ces cours (AN, AJ¹⁶ 6242 à 6245). Devergie est peu connu. Les archives sont très pauvres. On peut dénombrer quelques sources postérieures de quelques années à sa mort : A. C., Devergie Marie-Guillaume-Alphonse, dans *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, A. Dechambre (et al.) (dir.), op. cit., t. 28, première série, p. 497-499, ou A. Prévost, *La Faculté de médecine de Paris...*, op. cit., p. 131. Parmi les études récentes, voir Giovanni Bass, *Die Gerichtsmedizin als Spezialfach in Paris von 1800 bis 1850*, Zürich, Juris Verlag, 1964, p. 14, 37-38, 52-55, et Françoise Huguet, *Les professeurs de médecine...*, op. cit., p. 556-557.

39. *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 7 janvier 1876, p. 14.

40. Gabriel Tourdes, Edmond Metzquer, *Traité de médecine légale, théorique et pratique*, Paris, Asselin et Houzeau, 1896, p. 11-12 ; Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Faculté de médecine. Enseignement de la médecine légale*, LXXV, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 37-39 ; Christian Bonah, *Instruire, guérir, servir. Formation, recherche et pratiques médicales en France et en Allemagne pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2000 (la deuxième partie est une comparaison entre la faculté allemande de médecine de Strasbourg et la faculté française de Nancy à la fin du siècle).

pratique germanique⁴¹. Dans cette création novatrice, Tardieu n'a pas joué le rôle d'initiateur⁴². Toutefois, il fait partie de la commission universitaire chargée d'étudier la question avec les P^{rs} Potain et Lasègue, mise en place le 2 août⁴³.

La Morgue bénéficie de l'importance numérique des « moyens d'instruction », c'est-à-dire des cadavres. Dans le paysage de l'enseignement médical, gourmand en cadavres pour les dissections et les autopsies, la situation de la Morgue est donc favorable. De plus, les sujets d'étude pour la médecine légale (submersion, homicide...) sont rares dans les hôpitaux⁴⁴. Par ailleurs, située à la pointe orientale de l'île de la Cité, derrière Notre-Dame, la Morgue n'est guère éloignée des locaux de l'université. Toutefois, le sous-équipement et le statut policier de l'établissement ont pu retarder la création d'un enseignement universitaire. Le dernier problème touche au principe même de la publicité de l'autopsie : l'autopsie ne doit pas être publique pour conserver le secret de l'instruction⁴⁵. Pourtant, ce tabou saute à l'orée des années 1870 devant l'urgence de la formation des futurs experts et la garantie scientifique que procure la présence des élèves.

Le statut officiel de l'enseignement à la Morgue fait également l'objet d'un débat à l'assemblée des professeurs au début du mois de novembre, quelques jours avant l'élection⁴⁶. Certains professeurs (Hardy et Gubler) proposent que les conférences soient assimilées à une chaire complémentaire. D'autres (Lasègue) s'y opposent, préférant de simples conférences. Le 5 novembre 1877, le grade de maître de conférences est officiellement créé dans les facultés françaises, en partie sur le modèle allemand. L'article pre-

41. Giovanni Bass, *Die Gerichtsmedizin als Spezialfach in Paris...*, *op. cit.*, p. 13. Le D^r Morache est l'un des rares, sinon le seul, à souligner que Devergie imite le modèle berlinois et viennois (*La médecine légale, son exercice et son enseignement*, Paris, J.-B. Baillière, Bordeaux, H. Duthu, 1880, p. 16-17).

42. Selon Devergie, l'explication principale est que Tardieu était trop occupé, ce qui peut apparaître comme une critique si Devergie sous-entend que Tardieu ne considérerait pas l'enseignement pratique comme une priorité (*Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 7 janvier 1876, p. 14).

43. AN, AJ¹⁶ 6358, séance du 2 août 1877, p. 159-163.

44. Sur le cas français, voir Pierre Darmon, *Les vols de cadavres et la science* (XVII^e-XIX^e siècle), *L'Histoire*, 48, septembre 1982, p. 30-37. Pour une comparaison, voir l'étude de Ruth Richardson sur le Royaume-Uni (*Death, Dissection and the Destitute*, London, Penguin Books, 1989).

45. Bruno Bertherat, *La Morgue de Paris au XIX^e siècle...*, *op. cit.*, p. 615-616.

46. AN, AJ¹⁶ 6258, séance du 8 novembre 1877, p. 199-200, séance du 15 novembre 1877, p. 220-223 ; A. de Beauchamp, *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, Paris [éditeur varie], 1880-1914, t. 3, p. 166-169 et 182-186. Voir aussi Françoise Mayeur, *L'évolution des corps universitaires (1877-1968)*, dans *Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Christophe Charle et Régine Ferré (dir.), Paris, CNRS, 1985, p. 11-16. Dans le modèle allemand, les maîtres de conférences (*privat-docenten*) ont un statut à part et ne sont pas considérés comme des fonctionnaires.

mier stipule : « Les conférences (...) ont pour objet soit de fortifier par des répétitions et exercices pratiques les leçons des professeurs titulaires, soit de compléter par l'adjonction de nouveaux enseignements le cadre des études de la Faculté. » Après discussion avec le ministère, c'est ce modèle qui est choisi par l'assemblée des professeurs pour la médecine légale au détriment de la création d'une chaire complémentaire, qui aurait pu entraîner des lenteurs et retarder l'ouverture de ce cours. Il est vrai aussi qu'une chaire complémentaire est plus prestigieuse que les conférences. Quoiqu'il en soit, ces conférences sont la véritable reconnaissance du lien entre théorie et pratique. Pour la médecine légale, leur création est aussi tardive que novatrice. La Morgue est déjà un établissement largement fréquenté par les médecins légistes, dont Bergeron. En outre, cette création a une fonction stratégique. Situé entre l'agrégé et le professeur, le maître de conférences apparaît comme l'adjoint du professeur et son successeur possible. Par conséquent, cette élection est bien la première étape qui permet d'accéder à la chaire de médecine légale. D'où son importance.

L'arrêté fondateur précise les modalités du choix du titulaire des cours : il doit s'agir soit d'un agrégé désigné par la Faculté de médecine, soit d'un professeur de médecine légale de la Faculté. C'est la première option qui est choisie. Cette élection semble s'inspirer au moins en partie du recrutement à la chaire : dépôt des candidatures, vote à bulletins secrets par l'assemblée des professeurs, choix du titulaire par le pouvoir exécutif⁴⁷. Il n'y a pas de rapporteur, mais une courte lettre adressée au doyen par chacun des candidats, qui fait à la fois office d'acte de candidature et de profession de foi. Outre Brouardel et Bergeron, un troisième candidat se déclare : il s'agit d'Alexandre Laboulbène. La liste est officiellement présentée le 15 novembre devant l'assemblée des professeurs.

À première vue, Laboulbène paraît aussi compétent que les deux autres candidats. Agrégé depuis 1860, il a déjà été suppléant du professeur d'anatomie pathologique et il est membre de l'Académie de médecine, ce qui n'est pas le cas de Brouardel et de Bergeron. Toutefois, il ne semble pas intervenir à la Morgue (mais Brouardel n'est guère mieux loti) et il ne fait pas partie de la liste des experts (mais Brouardel non plus à cette époque). Enfin, il est nettement plus âgé que ses deux concurrents (il est né en 1825), ce qui est peut-être un handicap par rapport à leur parcours plus dynamique,

47. A. Prévost, *La Faculté de médecine de Paris...*, *op. cit.*, p. 37-38. Voir AN, AJ¹⁶ 6258, séance du 25 octobre 1877, p. 167-174; séance du 15 novembre 1877, p. 222-223; séance du 22 novembre 1877, p. 229-230.

et ce d'autant plus qu'il n'a jamais été le suppléant de Tardieu, à la différence des deux autres⁴⁸. Laboulbène se retire au motif que l'assemblée a choisi le système des conférences, ce qui ne correspond manifestement pas à son plan de carrière. Son retrait confirme la réalité du rapport de forces. Tardieu soutient publiquement Bergeron dès le 25 octobre. En témoigne le procès-verbal de l'assemblée des professeurs. Pour Tardieu, le choix de Bergeron paraît évident : « M. Tardieu croit que la seule personne en mesure d'occuper ce poste c'est M. G. Bergeron, agrégé, qui a déjà été chargé de le suppléer et qui est attaché au parquet, en qualité de médecin légiste. »⁴⁹ Tardieu a donc choisi son candidat. Le nom de Brouardel n'est pas évoqué. Dans sa lettre de candidature destinée au doyen, Bergeron reprend à son compte les arguments de Tardieu, soulignant son quasi-monopole sur les autopsies judiciaires. La lettre de Brouardel, quant à elle, se limite à l'annonce de sa candidature et à la sollicitation des suffrages de l'assemblée.

Survient alors le coup de théâtre. Le 22 novembre 1877, le vote de l'assemblée des professeurs consacre la nette victoire de Brouardel. Sur 22 votants (il y a 23 professeurs présents), 13 désignent Brouardel, 8 Bergeron (il y a un bulletin blanc). Le vote à bulletins secrets ne nous permet pas de connaître la répartition des votes⁵⁰. Il n'y a par ailleurs aucun renseignement sur l'atmosphère qui a régné pendant le vote. En décembre 1877, Brouardel est officiellement chargé par le ministre de l'Instruction publique d'organiser des conférences de médecine légale et des exercices pratiques. Le cours est inauguré officiellement le 9 janvier 1878⁵¹. La présence de Tardieu et Devergie semble logique, compte tenu de leurs fonctions respectives. La réaction de Tardieu ne nous est pas connue. Significativement, à partir de 1878, le nombre des expertises de Brouardel à la Morgue augmente considérablement, alors que celui de Bergeron diminue. En tout cas, la défaite de Bergeron est, à première vue, aussi surprenante que son ampleur : cinq voix séparent les deux candidats. Quelles en sont les causes ? Et s'agit-il véritablement d'un coup de théâtre ? Aucune source ne nous en donne explicitement les raisons. Il faut donc élargir le cercle des acteurs. En fait, plusieurs facteurs ont pu jouer : les relations entre les professeurs, les relations

48. Françoise Huguet, *Les professeurs de médecine...*, *op. cit.*, p. 256-258.

49. AN, AJ¹⁶ 6258, séance du 25 octobre 1877, p. 173.

50. La liste des professeurs est la suivante : Baillon, Ball, Bouchardat, Broca, Charcot, Depaul, Gavarret, Gosselin, Gubler, Guyon, Hardy, Jaccoud, Lasègue, Le Fort, Pajot, Peter, Regnaud, Richet, Sappey, G. Sée, Tardieu, Verneuil, Vulpian (doyen).

51. AN, AJ¹⁶ 6258, séance du 10 janvier 1878, p. 277.

entre les professeurs et les candidats, les qualités propres des candidats (on y reviendra plus longuement pour l'élection de 1879).

Quelques indices montrent un relatif isolement du couple Tardieu-Bergeron. Ainsi, lorsque le 25 octobre Tardieu propose que Bergeron soit choisi comme maître de conférences, il est loin de faire l'unanimité. Certes, le P^r Gosselin souligne qu'il faut laisser le choix au professeur de médecine légale – autrement dit, à Tardieu lui-même –, ce qui revient à approuver le choix de Bergeron. On peut donc supposer que son suffrage est acquis à Bergeron (on rappelle que le nom de Gosselin figurait déjà parmi les dédicaces de sa thèse en 1866). Cependant, d'autres professeurs (Lasègue en tête, mais aussi Le Fort, Wurtz et Trélat) font reporter les modalités du choix du candidat à la prochaine réunion, avec l'appui du doyen Vulpian. En guise de justification, ils soulignent que la commission n'a pas encore abordé la question des personnes. Ce qui revient à désavouer Tardieu et laisse le temps à un autre candidat de se présenter, candidat sans doute soutenu par eux. On peut raisonnablement penser que leur vote penchera en faveur de Brouardel quelques jours plus tard. Concernant Lasègue, c'est une quasi-certitude.

Si l'on élargit la perspective au milieu hospitalo-universitaire, il faut aussi souligner que Bergeron n'est pas médecin des hôpitaux. Or les médecins des hôpitaux sont recrutés par un concours qui est en quelque sorte le prolongement professionnel de l'internat. Bergeron a-t-il tenté de se présenter à ce concours et a-t-il par conséquent échoué, alors que ses concurrents, Brouardel et Laboulbène, eux, ont réussi ? Cela signifie en tout cas que Bergeron est coupé d'un milieu prestigieux et influent où se retrouvent les membres de l'élite médicale parisienne, notamment les professeurs, et ceux qui se destinent à l'enseignement universitaire – autrement dit, des concurrents potentiels, dont son concurrent direct : Brouardel. Il n'est pas anodin de souligner que les deux premiers professeurs qui soutiennent Brouardel, Potain et Lasègue, détiennent des chaires de clinique. Par ailleurs, aux yeux du monde médical, Bergeron peut apparaître à la fois comme l'homme de la Préfecture de police, à cause de son travail à la Morgue, et l'homme du ministère de la Justice, à cause de son statut d'expert de référence, ce qui peut susciter des jalousies et des polémiques, comme on le verra.

Enfin, à deux reprises, Bergeron semble s'être mis dans une situation difficile. Quelques semaines avant le vote, le 26 octobre 1877, Bergeron s'associe à une pétition de nombreux agrégés (signée notamment par Laboulbène, mais pas par Brouardel) contre un décret ministériel permettant à des médecins non agrégés d'enseigner à la Faculté dans certains cours. Cette pétition suscite l'ire

de l'assemblée des professeurs, non pas sur le fond, mais parce qu'elle est publiée dans la presse et qu'elle doit être envoyée directement au ministère, sans passer par le doyen, contrairement aux usages⁵². Plus grave est la polémique qui accompagne quelques mois plus tôt le témoignage de Bergeron aux procès Billoir. Bergeron est accusé par des médecins d'avoir faussement affirmé que la victime de Billoir, Jeanne-Marie Le Manach, avait été découpée vivante⁵³.

Quant à Tardieu, est-il lui-même en position de force ? Rien n'est moins sûr. Ainsi, Tardieu a pu pâtir de l'évolution de la situation politique, qui voit la crise du 16 mai 1877 conclue par la victoire électorale des républicains⁵⁴. Aucune preuve ne vient renforcer cette dernière hypothèse. Il est vrai néanmoins que la période est marquée par l'implication des médecins républicains dans le nouveau régime⁵⁵, fustigée quelques années plus tard dans *Les Morticoles*, roman tout aussi antirépublicain qu'antimédical⁵⁶. Cette évolution contribue sans doute à marginaliser Tardieu, perçu comme un homme d'Ancien Régime. Il y a aussi les inimitiés que Tardieu a pu accumuler tout au long de sa carrière, mais on n'en connaît pas les acteurs parmi les professeurs.

Tardieu est aussi un homme malade (le diabète) depuis le milieu des années 1870. Il était déjà sans doute usé par les multiples remises en cause dont il avait été l'objet depuis la fin des années 1860. L'existence de sa maladie, voire sa gravité sont déjà connues de ses collègues au moment de l'élection de 1877. C'est ce qu'indique crûment Victor Cornil, bien des années plus tard : « Tardieu était malade, et l'on pouvait prévoir sa fin prochaine. »⁵⁷ D'autres sources, contemporaines des événements, soulignent que la maladie a provoqué l'altération de ses facultés et de sa capacité de travail. De fait, à partir du milieu de la décennie, Tardieu doit renoncer progressivement au travail à l'hôpital et à la chaire de médecine légale au profit de suppléants⁵⁸. Tardieu ne pratique plus d'expertises à la Morgue depuis le printemps 1874. On peut

52. AN, AJ¹⁶ 6258, séance du 31 octobre 1877, p. 188-190.

53. Georges Bergeron, Quelques explications relatives à l'affaire de la femme coupée en morceaux (affaire Billoir), *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 49, deuxième série, janvier 1878, p. 134-137.

54. Michel Winock, *La fièvre hexagonale : les grandes crises politiques de 1871 à 1968*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 59-92.

55. Jacques Léonard, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs...*, *op. cit.*, p. 275-302.

56. Léon Daudet, *Les Morticoles*, *op. cit.* ; Toby Gelfand, *Medical Nemesis*, Paris, 1894..., art. cité, p. 166-169.

57. Victor Cornil, *Paul Brouardel...*, *op. cit.*, p. 10.

58. AN, AJ¹⁶ 6565, dossier Tardieu ; *Le Figaro*, 13 janvier 1879, p. 2 ; A. Corlieu, *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris...*, *op. cit.*, p. 368.

poser la question suivante : au-delà de l'affaiblissement de Tardieu et de sa moindre combativité, la certitude de sa disparition prochaine a-t-elle entraîné une recomposition des forces, dont aurait été victime Bergeron et dont aurait bénéficié Brouardel ? C'est l'interprétation suggérée par Cornil. La maladie de Tardieu accentuée en tout cas son isolement et celui de son protégé. Ce qui éclaire d'un nouveau jour le soutien de Lasègue à l'égard de Brouardel et la suppléance tardive de Tardieu par ce dernier : elle arrive en fait au bon moment. Quant au retrait de Laboulbène, il résulte à la fois d'un manque de soutien et d'un choix stratégique. Deux ans plus tard, en avril 1879, Laboulbène obtient la chaire d'histoire de la médecine et de la chirurgie qu'il conserve jusqu'à sa mort en 1898. Cette chaire apparaît comme une forme de compensation, même si elle est moins prestigieuse que celle de médecine légale et peut être considérée comme une voie de garage⁵⁹.

Cette victoire ou cette défaite, selon le point de vue, n'est qu'une première étape : c'est la chaire de médecine légale qui est en ligne de mire. De façon surprenante, Cornil occulte cette première étape, comme si elle était négligeable. Pourtant, le choix effectué en 1877 pèse sur celui de 1879. C'est bien plus qu'une simple escarmouche.

LA BATAILLE DE 1879

La proximité des deux élections est due à la mort de Tardieu le 12 janvier 1879. Le 15 février 1879, un arrêté ouvre le recrutement à la chaire de médecine légale. La bataille de 1879 est marquée par la victoire de Brouardel, qui obtient également le titre d'expert, fait son entrée au conseil de salubrité (qui dépend de la Préfecture de police) et remplace Devergie, décédé en octobre, à la tête de la Morgue. De cette victoire, il faut retracer les étapes⁶⁰ et les causes.

La victoire de Brouardel est logique, parce que le rapport de forces a totalement changé. Bergeron perd son principal soutien. Brouardel dispose, quant à lui, d'un réseau. L'hommage rendu par la communauté universitaire à Tardieu est d'autant plus unanime

59. Dans une lettre adressée au doyen, Laboulbène s'engage à ne jamais demander de permutation de chaire ; son rival fait la même chose (AN, AJ¹⁶ 6259, séance du 13 mars 1879, p. 235-236).

60. AN, AJ¹⁶ 6314, dossier 1879 ; AJ¹⁶ 6259, séance du 27 février 1879, p. 211, séance du 13 mars 1879, p. 233-235, séance du 20 mars 1879, p. 244-253, séance du 24 avril 1879, p. 294.

qu'il est posthume⁶¹. Selon la version de son ami Cornil, plusieurs professeurs, Lasègue en tête, demandent à Brouardel de se présenter conjointement à la chaire de médecine légale et au poste d'expert près le tribunal de la Seine⁶². C'est Lasègue, en tout cas, qui appuie sa candidature en rédigeant le traditionnel rapport, ce qui est logique compte tenu de l'ancienneté de son soutien. Son rapport est long (10 pages) et dit tout le bien qu'il pense de son « poulain », quant à sa personnalité (« finesse », « modération pondérée », zèle), ses compétences, son expérience d'enseignant et la part prise dans la mise en place de l'enseignement pratique de médecine légale, dont Lasègue pense qu'il égalera celui de l'étranger. Comble de l'éloge (et avertissement aux adversaires), Brouardel est présenté comme le seul digne successeur de Tardieu. Brouardel publie, la même année, trois rapports sur la réorganisation de la médecine légale à la Morgue et un exposé de ses titres, qui sonnent comme l'affirmation de sa position de force⁶³. On reviendra sur la teneur de ces rapports.

Son adversaire officiel n'est plus Bergeron. Bergeron ne s'est même pas présenté, peut-être pour éviter l'humiliation d'un revers cinglant. « À la Faculté de médecine, personne ne voulait (...) voir [Tardieu] remplacé par Bergeron », soutient Victor Cornil, décidément vindicatif. Brouardel n'a qu'un seul concurrent officiel, Joseph Grancher. Ce dernier est soutenu par Charcot. Le soutien de Charcot peut paraître important, compte tenu de sa renommée et de sa grande influence dans le choix des reçus aux concours. On peut néanmoins se demander s'il ne s'agit pas d'une candidature de complaisance pour conserver un caractère plus démocratique à l'élection. Plus jeune que Brouardel, Grancher ne semble pas avoir montré dans sa carrière un intérêt particulier pour la médecine légale⁶⁴. Par ailleurs, le rapport de Charcot est plus succinct que celui consacré à Brouardel par Lasègue. Le rapport de forces est donc déséquilibré, mais cette fois-ci en faveur de Brouardel.

L'élection, qui a lieu le 20 mars 1879, est un véritable triomphe pour Brouardel. Cette fois-ci, sans doute en raison de l'importance de l'élection, 29 professeurs sont déclarés présents, soit la quasi-

61. AN, AJ¹⁶ 6259, séance du 16 janvier 1879, p. 159-165. Les funérailles ont lieu à l'église de la Madeleine en présence notamment des dignitaires de la Faculté et des hôpitaux. Tardieu est enterré à Montparnasse.

62. Léon Thoinot, *Paul Brouardel, 1837-1906...*, *op. cit.*, p. 6.

63. Paul Brouardel, *Organisation du service des autopsies de la Morgue. Rapports adressés à Monsieur le Garde des Sceaux*, Paris, Impr. de E. Martinière, [1879] ; *Exposé des titres et travaux du Docteur Paul Brouardel, candidat à la chaire de médecine légale, vacante à la Faculté de médecine de Paris*, Paris, Imprimerie Émile-Martinet, 1879.

64. AN, AJ¹⁶ 6510, dossier Grancher, AJ¹⁶ 6527, dossier Grancher (fiche) ; Françoise Huguet, *Les professeurs de médecine...*, *op. cit.*, p. 210-212.

totalité du corps. Sur les 28 votants, 27 se déclarent en sa faveur ; le dernier bulletin est un bulletin nul⁶⁵. D'après Cornil, il émane du P^r Depaul et laisse deviner un règlement de comptes. En 1874, lors d'élections législatives, le comité électoral dont faisait partie Brouardel avait soutenu un candidat contre Depaul. Et ce dernier avait été battu⁶⁶. On peut alors penser que Depaul avait déjà voté contre Brouardel en 1877 ou qu'il n'avait pas pris part au vote. Le 12 avril 1879, un décret du président de la République nomme Brouardel professeur de médecine légale. Celui-ci est installé officiellement, lors de la séance de l'assemblée des professeurs, le 24 avril 1879, le même jour que Laboulbène. Quant à Grancher, il devient en 1885 professeur de clinique des maladies des enfants. Dans la presse médicale, le choix de Brouardel fait l'unanimité.

L'échec de Bergeron met brutalement fin à ses ambitions parisiennes et à sa carrière dans la médecine légale. Bergeron est encore, pour l'année 1879-1880, chargé de cours de pathologie interne à la Faculté. Il n'effectue plus d'expertise à la Morgue à partir de la fin de l'année 1880 et son nom disparaît de la liste des experts près le tribunal de la Seine dans l'*Almanach* de 1885-1886. En 1881, Bergeron parvient à être nommé professeur de pathologie interne à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille. Il est également médecin en chef de l'asile d'aliénés de Clermont, dans le département de l'Oise (1883-1885). Les catalogues de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque interuniversitaire de médecine de Paris montrent un arrêt brutal des publications de Bergeron à partir de 1880, y compris dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*. Dans ce domaine, l'essentiel se joue à Paris ou à Lyon. Les raisons de ce silence éditorial sont multiples. Bergeron a peut-être délibérément choisi d'arrêter sinon toute activité de recherche, du moins toute tentative de publication. Il est également possible que cela soit le signe d'un manque de soutien éditorial et même d'un véritable ostracisme. En 1884, Bergeron doit démissionner de son poste à la faculté de Lille pour une affaire de mœurs⁶⁷. Il quitte alors le monde universitaire.

Bergeron se retrouve seul, y compris dans sa vie privée – il divorce en 1888. Les dernières années de sa vie sont obscures, y

65. Dix professeurs ont changé par rapport à la séance de 22 novembre 1877 avec deux absents (Tardieu, décédé, et Gubler) et huit arrivants, absents lors du vote du 22 novembre 1877 (Béclard, Bouillaud, professeur honoraire, Potain, Parrot, Robin, Trélat, Wurtz) ou nouvellement nommés (Panas). Brouardel est classé premier sur la liste de présentation et Grancher deuxième.

66. Victor Cornil, *Paul Brouardel...*, *op. cit.*, p. 9-10. Depaul est un républicain conservateur. Par ailleurs, son caractère est réputé agressif : Y. Perrot, Depaul (Jean-Anne-Henri), dans *Dictionnaire de biographie française*, M. Prévost et Roman d'Amat (et al.) (dir.), *op. cit.*, t. 10, p. 1090-1091. Voir aussi Françoise Huguot, *Les professeurs de médecine...*, *op. cit.*, p. 147-149.

67. D'après le dossier personnel du P^r Bergeron : AD Nord, 2 T 161.

compris sa fin prématurée. Le dictionnaire biographique de Vapereau écrit que Bergeron est mort, « en s'empoisonnant lui-même, dans des circonstances restées obscures »⁶⁸. En fait, il s'agit d'Albert, le jeune frère de Bergeron⁶⁹. Georges Bergeron, quant à lui, est mort quelques mois plus tôt, le 1^{er} juin 1891, dans des circonstances guère moins mystérieuses, à quelques centaines de kilomètres au large des côtes portugaises. Il faisait fonction de médecin sur un vapeur du Havre qui revenait du Congo⁷⁰. Sans apporter une réponse définitive quant à la signification des dernières années de sa vie, on peut penser que, pour Bergeron, le double échec de 1877 et 1879 est une rupture majeure dans sa carrière et dans son existence (voire dans celles de son frère), l'une et l'autre intimement liées. Sa mort même passe inaperçue. En 1895, la Préfecture de police mène une enquête à la demande de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur qui n'a plus de nouvelles de lui et pense qu'il est décédé. Cette enquête n'aboutit pas⁷¹.

Les raisons profondes de l'insuccès de Bergeron sont multiples. La disparition de son principal soutien n'est pas forcément la seule. Bergeron semble peu apprécié par ses collègues. La notice du dictionnaire de Vapereau raconte que Bergeron aurait cessé de figurer sur la liste des médecins, « à la suite d'incidents particuliers ». Selon Cornil, Bergeron aurait fait preuve, « dans plusieurs expertises retentissantes », « d'une légèreté telle qu'il était pour ainsi dire disqualifié »⁷². En clair, c'est un reproche d'incompétence. Les polémiques autour de son expertise de Jeanne-Marie Le Manach ont dû jouer un rôle.

Mais c'est une autre affaire plus récente qu'évoque Cornil, l'affaire Danval, dont le procès intervient en mai 1878⁷³. Le pharmacien Louis Danval est accusé d'avoir assassiné sa femme en septembre 1877. Bergeron, commis comme expert avec deux collègues, conclut à un empoisonnement criminel à doses répétées d'arsenic. Or les affirmations de Bergeron et de ses collègues sont attaquées par des

68. Georges Bergeron, dans *Dictionnaire universel des contemporains*, G. Vapereau (dir.), *op. cit.*, [vol. 1], p. 138.

69. Voir aussi *Le Figaro*, 17 octobre 1891, p. 2-3, et 18 octobre 1891, p. 2. Le corps d'Albert Bergeron est déposé à la Morgue, où il est autopsié par le D^r Richardière, le 21. Celui-ci conclut à un empoisonnement accidentel par imprudence (APP, Registre de la Morgue, 1891, 804, 16 octobre).

70. AP, 5Mi³ 1184, Acte de décès de Bergeron (Georges), mairie du VII^e arrondissement, 1323, 23 juin 1891 ; AD Seine maritime, 6P6/539, numéro de désarmement 303.

71. APP, B^A 957, dossier Bergeron Georges Joseph, Rapport, 7 juillet 1895.

72. Victor Cornil, *Paul Brouardel...*, *op. cit.*, p. 9-10.

73. APP, B^A 1612, dossier Danval, pharmacien. Empoisonnement, 1877 ; Louis Danval, *L'affaire Danval devant l'opinion publique. Documents scientifiques et authentiques. Le fait nouveau*, Paris, Vigot frères, 1905. Presse étudiée : *Gazette des tribunaux*, *Le Petit Journal*, *Le Gaulois*.

experts appelés par la défense, notamment par Cornil. Celui-ci accuse les experts d'avoir pratiqué une autopsie imparfaite et incomplète – autrement dit, d'avoir été négligents. La gravité des critiques est accentuée par la violence du ton employé par Cornil, au point de provoquer des remous dans l'auditoire et les remontrances du président : « À dire le vrai (le D^r Cornil frappe sur la barre), quand on voit comment les autopsies sont pratiquées dans les causes criminelles, on a honte pour son pays ! »⁷⁴ Pour départager les experts, l'accusation fait appel à une sommité, le P^r Gubler, titulaire de la chaire de thérapeutique et de matière médicale à la Faculté, membre de l'Académie de médecine. Celui-ci penche pour les conclusions de Bergeron, mais parle prudemment d'intoxication « vraisemblable ». Le doute ne profite pas à l'accusé, puisque celui-ci est déclaré coupable. Cependant, le verdict reflète le malaise du jury : Danval bénéficie des circonstances atténuantes, qui lui évitent la peine capitale et le condamnent aux travaux forcés à perpétuité. De nombreuses années plus tard, Danval sera gracié, son procès révisé.

Cette polémique a un grand retentissement, à tel point que le sort de l'accusé passe au second plan. Le procès attire la foule et les journalistes qui suivent avec passion les affrontements entre les experts. Au moment de l'annonce du verdict, un rapport de police déclare : « M. Bergeron que l'opinion publique rend un peu responsable a déchaîné plus que des colères, il s'est attiré des haines, des haines féroces. Je l'ai entendu traiter hier par deux jeunes médecins, M. M. Roche et Labarthe, de gremlin, de misérable, etc. » La conséquence de ce procès est claire : « Dans tous les cas, M. Bergeron y perd une bonne partie de sa réputation. J'ai entendu plusieurs personnes dire qu'il ferait mieux de se retirer et de laisser à d'autres le soin des expertises. »⁷⁵ *Le Gaulois* prend parti pour la version de Cornil et revient sur les erreurs de Bergeron, y compris lors d'un procès plus ancien, qualifiant ce dernier avec mépris de « sous-Tardieu »⁷⁶.

Cette accusation réitérée d'incompétence doit être relativisée. La remise en cause de l'expert, accusé d'être le « second de l'avocat général », est classique⁷⁷. Le thème de l'erreur judiciaire causée par une expertise erronée connaît même un regain à la fin du siècle. Les

74. *Gazette des tribunaux*, 9 mai 1878, p. 450.

75. APP, B^A 1612, dossier Danval, pharmacien. Empoisonnement, 1877, Rapports, 10, 11 et 17 mai 1878.

76. *Le Gaulois*, 13 mai 1878, p. 1.

77. Paul Brouardel, *Cours de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris* (vol. 6), *La responsabilité médicale. Secret médical. Déclarations de naissance. Inhumations. Expertises médico-légales*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1898, p. 241. Voir aussi Frédéric Chauvaud, *Les experts du crime...*, *op. cit.*, p. 33-38, 62-68, et Bruno Bertherat, *La Morgue de Paris au XIX^e siècle...*, *op. cit.*, p. 643-645.

critiques n'épargnent plus les grandes figures, telles Orfila, Tardieu. Bergeron, quant à lui, ne peut se prévaloir d'une telle renommée. Si ses erreurs sont réelles, elles sont dues, au moins en partie, à une ascension peut-être trop rapide qui lui aurait fait oublier la prudence et la modestie nécessaires à l'expert. Bergeron a sans doute eu le tort d'insister sur la certitude de son diagnostic au détriment du probable, comme l'a fait le P^r Gubler. En tout cas, replacée dans le contexte concurrentiel de la Faculté, l'accusation portée contre Bergeron est très grave et correspond peut-être à une stratégie de déstabilisation. Comme le souligne Bergeron lui-même, le moment et le lieu choisi par ses adversaires ne sont pas anodins par le « retentissement assuré »⁷⁸. Finalement, si Bergeron est frappé aussi durement, c'est aussi parce qu'il est surexposé. Son isolement constitue un facteur aggravant.

Bergeron consacre l'année 1878 à se défendre contre les attaques dans les affaires Billoir et Danval⁷⁹. Il publie également un opuscule sur la réorganisation de la médecine légale en France qui apparaît indirectement comme une réponse à ces attaques et propose la mise en place d'une double expertise et d'un double niveau de médecins experts. Enfin, Bergeron publie un exposé de ses titres en 1879⁸⁰. Pense-t-il être encore en course pour la chaire à Paris ou se prépare-t-il déjà pour une autre élection ? Les dernières lignes de son projet de réforme sont révélatrices de son état d'esprit. Après avoir évoqué la mise à l'écart de Tardieu et de Devergie dans la réforme de la médecine légale française, Bergeron conclut, pensant sans doute à son cas personnel : « Mais, en France, tout s'oublie vite, surtout le souvenir des services rendus. Que le vent qui enfle leurs voiles soit propice aux nouveaux venus et leur évite de sombrer, eux aussi, après une longue navigation, et après avoir doublé bien des écueils, dans le gouffre amer de l'indifférence et de l'oubli. »⁸¹ Ces paroles ont quelque chose de pathétique : elles disent à la fois la reconnaissance d'une défaite, le sentiment d'une injustice et la volonté de laisser une trace de cette injustice pour la postérité.

78. *Gazette des tribunaux*, 9 mai 1878, p. 450-451.

79. Georges Bergeron, Quelques explications relatives à l'affaire de la femme coupée en morceaux (affaire Billoir), art. cité ; Georges Bergeron, Delens, L'Hôte, De l'empoisonnement arsenical par des doses médiocres et répétées de poison. Relation médico-légale de l'affaire Danval, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 50, deuxième série, juillet 1878, p. 72-144.

80. Georges Bergeron, *De la réorganisation de la médecine légale en France*, Paris, A. Chaix & C^{ie}, 1878 (extrait de la *Gazette des tribunaux* des 11 et 12 décembre 1878), p. 10-12 ; *Titres scientifiques de M. Le D^r Georges Bergeron*, Paris, A. Parent, 1879 (le mois de la publication n'est pas précisé ; la première page ne mentionne pas le but de cette publication – à savoir, la candidature à une chaire –, comme il est d'usage).

81. Georges Bergeron, *De la réorganisation de la médecine légale en France*, op. cit., p. 15.

Brouardel, quant à lui, est exempt de polémiques à son encontre (du moins à cette époque). Toutefois, les raisons profondes de son succès se trouvent dans l'étude de son réseau. Brouardel est un pasteurien de la première heure. Au tournant des années 1870-1880, les pasteuriens s'imposent progressivement dans le monde médical, des publications au champ universitaire, voire dans celui des nouvelles élites républicaines⁸². Ainsi, en 1877, année du premier succès de Brouardel, cinq des professeurs de la Faculté sont des hommes relais favorables au pasteurisme ; en 1879, ils sont huit⁸³. Laboulbène et Grancher, les deux concurrents de Brouardel en 1877 et 1879, sont des pasteuriens comme lui. Cette proximité intellectuelle est un facteur supplémentaire en faveur de l'hypothèse de la candidature de complaisance. D'ailleurs, leur carrière n'est pas brisée, même si l'épisode a pu être plus ou moins mal vécu. Quelques années plus tard, Grancher s'illustre aux côtés de Pasteur dans la lutte contre la rage. Avec Laboulbène et Brouardel, ce sont au total quatre professeurs pasteuriens qui sont nommés en 1879, dont Charles Bouchard, un autre ami de Brouardel. Quant à Bergeron, aucun de ses écrits ne montre qu'il partage les théories de Pasteur. Dans son projet de 1878, ce sont les seuls noms de Devergie et de Tardieu qu'il invoque.

De plus, Brouardel a pu disposer de soutiens en dehors du cercle des disciples patentés de Pasteur. C'est le cas de Lasègue et de Potain (ce dernier n'était pas présent lors du vote de 1877). On se rappelle que l'un et l'autre ont été les rapporteurs de Brouardel à deux époques différentes ; que l'un et l'autre ont fait partie de la commission chargée d'étudier la mise en place des cours à la Morgue⁸⁴. Enfin, d'autres professeurs qui ont voté pour Brouardel (si l'on considère que le vote blanc émane de Depaul) sont des opposants plus ou moins virulents à Pasteur comme Le Fort, Robin ou Peter jusque dans les années 1880 avec le débat autour de la rage.

82. Sur Pasteur et les pasteuriens : Bruno Latour, *Les microbes. Guerre et paix*, suivi de *Irréductions*, Paris, A.-M. Métaillé, 1984, et *Pasteur. Une science, un style, un siècle*, Paris, Perrin-Institut Pasteur, 1994 ; Jacques Léonard, Comment peut-on être pasteurien ?, dans *Pasteur et la révolution pastoriennne*, Claire Salomon-Bayet (dir.), Paris, Payot, 1986, p. 143-179 ; Claire Salomon-Bayet (dir.), *Pasteur et la révolution pastoriennne*, Paris, Payot, 1986. Les noms communs tirés du nom propre Pasteur sont multiples (Claire Salomon-Bayet (dir.), *Pasteur et la révolution pastoriennne*, op. cit., p. 22). On fait ici le choix de la simplification syllabique : *pasteurisme* pour désigner le courant, *pasteurien* pour désigner les hommes et comme adjectif.

83. D'après la liste dressée dans Claire Salomon-Bayet dir., *Pasteur et la révolution pastoriennne*, op. cit., p. 389-390, les professeurs hommes-relais du pasteurisme présents lors du vote de 1877 sont : Gosselin, Vulpian (doyen), Charcot, Jaccoud, Guyon. En 1879, il y a en plus Trélat, Wurtz, Béclard, soit un total de huit. Mais d'autres membres de l'assemblée semblent favorables aux théories de Pasteur, comme Jean Bouillaud (Jacques Léonard, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs...*, op. cit., p. 246).

84. Léon Thoinot, *Paul Brouardel, 1837-1906...*, op. cit., p. 6.

Deux hypothèses non exclusives l'une de l'autre sont alors possibles. Soit ils ont subi la pression du groupe des pasteurien (de toute façon, les deux candidats étaient pasteurien); soit ils ont été convaincus par le sérieux de la candidature de Brouardel. Autrement dit, il ne s'agirait pas seulement d'un rapport de force.

Brouardel dispose en effet d'un projet scientifique. Ce projet est contenu dans trois rapports des 15 juillet, 8 octobre et 22 novembre 1878, adressés collectivement au garde des Sceaux lors de leur publication en 1879⁸⁵. Ces rapports proposent la réorganisation complète de la médecine légale à la Morgue. Leur caractère officiel contraste avec l'opuscule de Bergeron, issu d'articles d'un journal non médical. Il est sans doute dû au fait que Brouardel apparaît déjà comme le successeur probable de Tardieu. Il est peut-être dû aussi à son engagement républicain. En effet, le garde des Sceaux, Jules Dufaure, orléaniste rallié à la République, dirige un gouvernement soutenu par une Chambre des députés majoritairement républicaine. Il est donc possible de voir l'exemple d'un réseau tissé entre les élites scientifiques et les élites politiques républicaines. Ce qui confirmerait les analyses précédentes.

Dans le projet de Brouardel, le laboratoire apparaît comme une innovation majeure. En soulignant l'importance de l'expérimentation physiologique et des études microscopiques, Brouardel introduit une double révolution inspirée par Claude Bernard et Louis Pasteur⁸⁶, dont il ne cite d'ailleurs pas les noms. Claude Bernard (mort en 1878) est considéré comme la figure éminente de la « Révolution expérimentale », inventeur du « milieu intérieur » et propagateur de la vivisection⁸⁷. Sa méthode est résumée dans *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*⁸⁸. Bernard y oppose l'anatomo-clinique à la science expérimentale, l'observation à l'expérimentation. La science d'observation repose sur la « photographie des phénomènes » ; la « science d'expérimentation » provoque artificiellement des faits dans le cadre d'un raisonnement. L'expérimentation suppose un lieu spécifique. L'anatomie a l'hôpital ; la science

85. Paul Brouardel, *Organisation du service des autopsies de la Morgue...*, *op. cit.* Dans le détail chronologique, le premier est adressé au garde des Sceaux et les deux suivants au procureur de la République.

86. Olivier Faure, *Histoire sociale de la médecine...*, *op. cit.*, p. 157-176.

87. Sur Claude Bernard, voir Mirko D. Grmek, *Le legs de Claude Bernard*, Paris, Fayard, 1997. La physiologie est la « Partie de la biologie qui a pour objet l'étude des corps organisés à l'état dynamique, et pour but la connaissance des actes qu'ils manifestent, ainsi que le rapport existant entre ces actes et les parties de l'organisme qui les accomplissent » (Émile Littré, *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1886, p. 1228).

88. Claude Bernard, *Introduction à la médecine expérimentale*, Paris, Flammarion, 1984 (1865).

expérimentale, le laboratoire⁸⁹. Dans le domaine de la médecine légale, l'autopsie n'est plus désormais que la première étape du processus d'expertise.

Cette influence, outre les lectures et le fait que Brouardel a pu assister aux cours de Bernard et avoir des contacts avec lui, passe sans doute par des relais, notamment les professeurs. Ainsi, Lasègue, dont on rappelle qu'il soutient la candidature de Brouardel, est considéré comme un proche de Bernard. De plus, pendant ses études, Brouardel fréquente assidûment les laboratoires, notamment le laboratoire privé de son ami Cornil, disciple autoproclamé de Bernard⁹⁰. Certes, la médecine expérimentale n'apparaît pas avec les travaux de Bernard. Elle a des précurseurs en France et surtout en Allemagne⁹¹. Le naturaliste Henri Milne-Edwards, proche de la famille Brouardel, est considéré comme l'une des grandes figures de la physiologie française. Enfin, la pratique médico-légale n'est pas non plus insensible à la médecine expérimentale. Dans le cas de la toxicologie, les médecins légistes, en tout cas certains d'entre eux, comme Tardieu, pratiquent assez tôt l'expérimentation animale. Or Brouardel souligne souvent que Tardieu est l'un de ses maîtres.

Logiquement, le programme de Brouardel est aussi celui d'un pasteurien, à une époque où les théories de Pasteur provoquent encore des polémiques au sein du monde universitaire. Pour Pasteur, les microbes, appelés encore germes, sont la cause de la maladie. Cette découverte induit une « *stratégie de l'invisible* »⁹². Désormais, les théories miasmatiques deviennent obsolètes. À l'inverse, les théories pasteuriennes valident la pratique de l'antisepsie développée par le chirurgien anglais Joseph Lister et sont à l'origine de l'asepsie⁹³. On retrouve chez Pasteur l'importance du laboratoire, qui complète le modèle hospitalier de la méthode anatomo-clinique, et de l'expérimentation. Pasteur apporte en outre, dans sa méthode, l'utilisation systématique du microscope. Certes, comme l'expérimentation pour Bernard, le microscope n'apparaît pas avec Pasteur et ses promoteurs ne sont pas forcément des pasturiens à l'origine. Ainsi l'école allemande de microbiologie autour de Robert Koch et

89. *Ibid.*, p. 199-210.

90. Paul Le Gendre, *Un médecin philosophe...*, *op. cit.*, p. 487-489.

91. Frederic L. Holmes, La physiologie et la médecine expérimentale, dans *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. 3 : *Du romantisme à la science moderne*, Mirko Grmek (dir.), Paris, Le Seuil, 1999, p. 59-96.

92. Claire Salomon-Bayet (dir.), *Pasteur et la révolution pasteurienne*, *op. cit.*, p. 19.

93. Jacques Léonard, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs...*, *op. cit.*, p. 245-246.

94. *Ibid.*, p. 141-143 et 248-249 ; Brian Bracegirdle, The microscopical tradition, dans *Companion Encyclopedia of the History of Medicine*, W. F. Bynum and Roy Porter (ed.), London-New York, Routledge, 1993, vol. 1, p. 102-119.

de Rudolf Virchow ou Victor Cornil pour la France⁹⁴. Les médecins légistes n'ont pas attendu les propositions de Brouardel pour employer le microscope dans leurs expertises. Tardieu, une nouvelle fois, l'utilise à la Morgue (cela signifierait qu'il apporte le sien)⁹⁵. De plus, les théories pasteurienues n'invalident pas forcément les pratiques antérieures ; elles leur donnent un autre sens. Dans le domaine de la médecine légale, elles apparaissent comme un complément de l'autopsie ; dans celui de l'hygiène, elles renforcent certaines pratiques existantes comme l'isolement ou la désinfection.

L'installation d'un frigorifique est une autre proposition révolutionnaire pour la pratique médico-légale, puisqu'elle doit permettre de conserver les cadavres indéfiniment⁹⁶. Son inventeur, Charles Tellier, est un ingénieur qui a expérimenté la machine dans le transport des viandes sur de longues distances. Cette proposition montre l'ouverture d'esprit de Brouardel dans des domaines qui sont à l'origine étrangers à la médecine légale. De plus, l'argumentation que développe Brouardel pour défendre le frigorifique rejoint les théories pasteurienues sur les germes. Ainsi, l'enseignement médico-légal pratique est appelé à se trouver au cœur d'un complexe scientifico-judiciaire. Brouardel fait se rencontrer dans un lieu un ensemble d'innovations. C'est la grande portée de son projet, qui marque une rupture avec Devergie, le vieux directeur de la Morgue (il est né en 1798), s'opposant à la fois au projet du frigorifique et aux théories pasteurienues.

Enfin, Brouardel fonde son projet sur la comparaison avec des modèles étrangers. Son deuxième rapport est consacré à un voyage d'études effectué en Europe pendant l'été 1878, principalement dans l'espace germanique⁹⁷. L'Allemagne devient dans la seconde partie du XIX^e siècle un grand pôle scientifique, susceptible de rivaliser avec Paris, voire de se poser à son tour en modèle⁹⁸. Ce voyage n'est rien d'autre que la constatation d'un décalage. La médecine française a du mal à mettre en pratique les grandes découvertes de Bernard et de Pasteur⁹⁹. La défaite de 1871 ravive les inquiétudes des savants. C'est

95. Ambroise Tardieu (avec la collaboration de Z. Roussin), *Étude médico-légale et clinique sur l'empoisonnement*, *op. cit.*, p. 19 ; Georges Vigarello, La violence sexuelle et l'œil du savant, *art. cit.*, p. 7.

96. Bruno Bertherat, *La Morgue de Paris au XIX^e siècle...*, *op. cit.*, p. 386-452.

97. Paul Brouardel, *Organisation du service des autopsies de la Morgue...*, *op. cit.*, p. 3-8.

98. Jacques Léonard, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs...*, *op. cit.*, p. 139-140. Une étude de référence : Christian Bonah, *Instruire, guérir, servir...*, *op. cit.* Pour une approche plus générale, voir la première partie du livre de Christophe Charle, *La République des universitaires...*, *op. cit.*, p. 19-130.

99. Brian Bracegirdle, The microscopical tradition, *art. cité*, p. 102-119 ; Frederic L. Holmes, La physiologie et la médecine expérimentale, *art. cité*, p. 79-88.

désormais dans la perspective de la Revanche que le modèle scientifique allemand doit être égalé et dépassé. Cette démarche comparatiste ne pouvait donc laisser insensible la Faculté, alors même qu'elle commençait à créer laboratoires et nouvelles chaires¹⁰⁰.

Le projet de Brouardel contraste sur bien des points avec celui de Bergeron, qui lui est en outre postérieur de quelques jours. Centré sur l'enseignement pratique et la modernisation des expertises médico-légales à la Morgue, il est plus argumenté et sensible à l'innovation. Brouardel montre une réelle capacité d'ouverture aux modèles étrangers, au monde de la technique avec le frigorifique et aux pratiques scientifiques les plus novatrices, dans la lignée de Bernard et de Pasteur. Le projet de Bergeron se dilue dans des considérations générales et apparaît comme un plaidoyer *pro domo*. Et les quelques lignes consacrées à la Morgue sont un faible écho du projet de Brouardel. Pourtant, les idées de Bergeron ne sont pas forcément rétrogrades. Ainsi, dans la conclusion de sa thèse en 1866, Bergeron soulignait la nécessité d'installer des laboratoires dans les hôpitaux¹⁰¹. Il n'en demeure pas moins qu'il manque d'un véritable projet pour la réforme de l'enseignement pratique de la médecine légale et des expertises médico-légales. L'hommage nostalgique et exclusif rendu à Devergie et à Tardieu, le refus de l'analyse *in situ* des modèles étrangers font de Bergeron un homme du passé.

Toutes ces hypothèses ne peuvent que réduire, et non supprimer, l'opacité du processus de décision des années 1877-1879. Pour aller plus loin, c'est toute une histoire des réseaux, voire des clientèles, qu'il faudrait reconstituer au sein de la communauté universitaire dans son ensemble (des professeurs aux étudiants) – autrement dit, une histoire des « logiques corporatives et [des] habitudes culturelles »¹⁰². Mais l'Université apparaît comme un microcosme difficile d'accès. Les archives de la Faculté sont des archives de gestion administrative qui ne donnent que de brèves allusions au contexte. Quant aux archives privées, elles sont hypothétiques. D'une manière générale, les sources ont tendance à masquer les réseaux, soit inconsciemment parce qu'ils sont trop évidents, soit délibérément parce qu'il s'agit de mettre en valeur l'ascension irrésistible du « grand homme ». Les perdants, quant à eux, sont généralement victimes du silence des sources ou de leur mépris. La manière que déploient les deux candidats pour mobiliser un réseau

100. A. Corlieu, *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris...*, *op. cit.*, p. 245-246 ; A. Prévost, *La Faculté de médecine de Paris...*, *op. cit.*, p. 185-197.

101. Georges Bergeron, *Recherches sur la pneumonie des vieillards...*, *op. cit.*, p. 49.

102. Olivier Faure, *Histoire sociale de la médecine...*, *op. cit.*, p. 5.

de soutien est donc difficilement perceptible, en dehors des parrainages plus ou moins officiels et des proximités intellectuelles.

À ce sujet, une étude systématique des procès-verbaux de l'assemblée des professeurs, plus riches que les dossiers du personnel, pour la Faculté, et des archives de l'Assistance publique, pour les hôpitaux, est nécessaire. Elle doit être complétée par l'étude de la presse, qui fournit à la fin du siècle une caisse de résonance, notamment lors des procès d'assises. Les médecins et plus particulièrement les médecins légistes bénéficient d'une notoriété exceptionnelle. Dès les années 1860, l'expert fait son entrée dans les romans policiers, ceux de Gaboriau et de Pont-Jest par exemple, où les récits d'autopsie prennent une place grandissante. Cette promotion romanesque rejoint celle du détective et donne au médecin légiste un statut à part dans l'imaginaire du crime¹⁰³. La notoriété du médecin légiste et de la médecine légale est un des aspects du positivisme « fin de siècle ».

Les réseaux s'inscrivent aussi dans la durée. Il y a une chronologie propre au *cursus honorum*. Les candidats sont les acteurs, parfois malgré eux, d'un système de distribution des chaires où chacun doit attendre son tour : Jaccoud, puis Brouardel (battu par Jaccoud), puis Laboulbène (battu par Brouardel), puis Grancher (battu par Brouardel). Mais cette chronologie n'a rien d'un destin. Les réseaux ont des frontières mouvantes et ne sont jamais totalement fiables¹⁰⁴. Ils sont à la merci de crises internes et de renoncements, car les rapports de force existent aussi au sein de chaque réseau. Le changement de trajectoire de Brouardel en témoigne. Ils sont également à la merci d'« accidents ». Dans l'affrontement entre Bergeron et Brouardel, la maladie de Tardieu apparaît comme un événement important, sinon décisif, qui pourrait presque se prêter à la métaphore cynégétique si l'on ne craignait la caricature : il sonne l'heure de la curée. On retrouve un épisode similaire dans *Les Morticoles*.

Les choix contestables ou contestés sont une réalité. Le sentiment d'injustice éprouvé par Daudet lors de son échec à l'internat, qui met fin à son parcours médical et porte en germe *Les Morticoles*, rappelle celui décrit par Cornil au sujet de son propre échec et de celui de Brouardel à l'agrégation ou encore celui décrit par Bergeron au moment de quitter la scène parisienne. La course à la chaire suscite parfois « des batailles et des haines formidables », la rivalité des élèves nourrissant celle des maîtres et inversement¹⁰⁵. On

103. Bruno Bertherat, *La Morgue de Paris au XIX^e siècle...*, *op. cit.*, p. 569-570 et 636-640.

104. Christophe Charle, *La République des universitaires...*, *op. cit.*, p. 200-201.

105. Léon Daudet, *Les Morticoles*, *op. cit.*, p. 228-229.

peut même parler de violence psychologique. Toutefois, il paraît difficile de suivre les excès de Daudet concernant le processus de sélection des futurs professeurs morticoles, qui culminent avec l'ultime et grotesque cérémonie du « Lèchement des pieds »¹⁰⁶. Daudet se situe en partie dans la veine moliéresque du *Malade imaginaire* et du fameux « *dignus est intrare* ». Les accents haineux et les relents anti-républicains et antisémites renvoient à la fois à la mythologie personnelle de l'auteur et à celle de l'extrême droite française, dont il est l'un des plus virulents polémistes.

Il faudrait tenir compte de la richesse des relations humaines, de l'impact des caractères, des amitiés et des inimitiés, et faire la distinction entre les moments de tension et les haines durables. Il faudrait également retrouver toute la valeur de l'oralité, qui ne se limite pas aux cours et aux procès d'assises¹⁰⁷, et le rôle de la rumeur, qui n'est pas réservée au peuple : la Faculté (et l'hôpital) aussi est une « machine à potins »¹⁰⁸, où les réputations se font et se défont parfois jusque dans la presse, comme le montre le procès Danval. Tous ces acteurs ne cessent de se rencontrer, à la Faculté, mais aussi à l'hôpital, à la Morgue, aux assises et aux multiples cérémonies et commémorations officielles. La trajectoire des perdants est aussi révélatrice que celle des vainqueurs. Il importe donc de la suivre jusqu'au bout. On remarquera que tous les acteurs de l'élection ont connu à un moment de leur carrière un revers, voire plusieurs. Seul Bergeron ne s'en relèvera pas.

La difficulté majeure réside dans l'agencement des scénarios, qui ne sont que des hypothèses plus ou moins étayées. Le facteur religieux ne semble pas pertinent dans les circonstances évoquées par cet article. Si l'Église est hostile à Claude Bernard, elle accorde sa sympathie à Pasteur¹⁰⁹. Concernant les trois principaux acteurs, tous catholiques, le facteur religieux n'est jamais évoqué. Quant au facteur politique, des incertitudes demeurent. La majorité des professeurs qui ont voté pour Brouardel ont obtenu leur chaire sous le Second Empire, voire sous la monarchie de Juillet. Certains, comme Tardieu, ont pu apparaître comme des soutiens de l'Empire et ont pu pâtir de l'évolution politique. Finalement, seule l'attitude de Depaul s'explique par des motifs politiques. D'une manière générale, l'intensité de l'engagement politique semble

106. *Ibid.*, p. 248-253.

107. Françoise Waquet, *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir (XVII-XX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 2003.

108. Léon Daudet, *Les Morticoles*, *op. cit.*, p. 170.

109. Pierre Guillaume, *Médecins, Église et foi depuis deux siècles*, Paris, Aubier, 1990, p. 49-51.

moins forte dans la Faculté de médecine que dans la plupart des autres facultés¹¹⁰. En ce qui concerne le concours pour les chaires, le temps des grandes joutes politico-scientifiques de la première moitié du siècle semble passé. La fin des régimes autoritaires et surtout l'évolution des conditions du concours ont joué un rôle¹¹¹. L'incertitude demeure également quant au rôle joué par les réseaux maçonniques¹¹².

Le facteur scientifique est lui aussi incertain. Le bien-fondé du reproche d'incompétence adressé à Bergeron par ses collègues nécessiterait une analyse fine. Se pose aussi le problème de la relativité de l'erreur en fonction du savoir de l'époque. Plus généralement, le facteur scientifique pose le problème de l'analyse, sans visée téléologique, de systèmes de pensée qui se chevauchent, se divisent ou s'entrechoquent dans une sorte de tectonique des plaques. Or il semble que les idées et les réseaux pasteurien soient une ligne de fracture plus importante que le soutien au régime, voire les oppositions entre républicains. L'ascension de Pasteur commence sous le Second Empire, tandis que Clemenceau, médecin et républicain radical, se montre rétif aux idées pasteurien en bon disciple de Charles Robin. Le double succès de Brouardel pourrait alors apparaître comme un des moments clés de la conquête par les pasteuriens des champs du savoir et du pouvoir, au cours des années décisives de 1877-1880 qui préparent le triomphe de la décennie suivante. Dans la bataille universitaire (en tout cas, celle de 1877-1879), le mérite concurrence le nombre de divisions. La victoire de Brouardel est aussi une victoire intellectuelle.

L'élection de Brouardel confirme une double tendance : la longévité du poste de professeur et une mainmise sur le décanat. Brouardel demeure professeur jusqu'à sa mort en 1906 ; élu doyen en 1887, il conserve ce titre jusqu'en 1901¹¹³. Au total, le décanat est occupé par le titulaire de la chaire de médecine légale pendant trente-six années, c'est-à-dire environ le tiers du XIX^e siècle, confirmation de l'importance et du prestige de la médecine légale. La postérité semble étayer

110. Christophe Charle, *La République des universitaires...*, *op. cit.*, plus particulièrement p. 296 et 302.

111. Jacques Léonard, *Les médecins de l'Ouest au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 712-713.

112. Victor Cornil fait partie de la même loge que Bergeron et au même moment, entre 1866 et 1867 (BNF, Département des manuscrits, FM² 619 et FM² 620). Ce qui ne les empêche pas de s'opposer violemment dix ans plus tard. Cornil est ensuite membre d'une loge en province. Il ne semble pas que Brouardel fasse partie d'une loge maçonnique (au début du XX^e siècle, en tout cas).

113. Le poste de doyen est inconfortable, plus particulièrement en ce qui concerne les rapports avec les professeurs. Ce que souligne Brouardel lui-même (cité par Christophe Charle, *Les élites de la République...*, *op. cit.*, p. 418).

la pertinence du choix. L'élection de Brouardel est l'exemple type des avantages de la « frénésie compétitive » en matière d'émulation scientifique¹¹⁴. Brouardel laisse l'image d'un grand professeur. Ses *Cours de médecine légale* représentent une véritable somme¹¹⁵. Son enseignement attire étudiants et médecins français et étrangers. Freud souligne que, après celles de Charcot (dont il est l'élève en 1885), ce sont les conférences de Brouardel qui l'intéressent le plus à la Faculté¹¹⁶. Par ailleurs, Brouardel met en œuvre à la Morgue son projet initial, transformant l'établissement en institut médico-légal.

Brouardel occupe une place qui dépasse largement la médecine légale. C'est un homme relais et un homme d'influence à la Faculté. Brouardel dispose du même pouvoir que Tardieu quelques années plus tôt : il est au cœur d'un réseau de disciples et peut imposer ses vues¹¹⁷. Son influence déborde le cadre universitaire. Brouardel cumule les fonctions les plus hautes et diverses, comme la présidence de l'Association générale des médecins de France. Il dirige les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* et il est un proche de l'éditeur médical Germer-Baillière. Il joue un rôle considérable en matière d'hygiène publique, auquel s'intéresse tout particulièrement le nouveau régime. Il contribue à diffuser les théories pasteuriennes et à faire de Pasteur une idole républicaine. Enfin, Brouardel s'implique dans le travail législatif comme commissaire du gouvernement pour défendre les projets de loi médicaux devant les assemblées¹¹⁸. Son rôle politique ne va pas jusqu'à occuper une charge élective comme son ami Cornil. Brouardel reste dans l'antichambre du pouvoir. Il fait bien partie à la fois des élites républicaines et universitaires. Daudet ne s'y trompe pas et l'accable de ses sarcasmes à de multiples occasions. Dans *Les Morticoles*, c'est sans doute Brouardel qui est dépeint sous les traits de Crudanet, l'autorité suprême de la santé publique¹¹⁹.

L'élection de 1879 est donc importante à plus d'un titre. Les diatribes de Daudet ont le mérite de souligner que la course aux

114. Jacques Léonard, *Les médecins de l'Ouest au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 712.

115. Paul Brouardel, *Cours de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1895-1909, 14 vol.

116. Sigmund Freud, préface à l'édition allemande, dans *Les rites scatologiques*, John Gregory Bourke (éd.), Paris, PUF, 1981 (1891 et 1913), p. 31.

117. C'est ainsi qu'il aurait fait élire Gabriel Pouchet à la chaire de pharmacologie contre un adversaire sans doute plus compétent, mais isolé (Christophe Charle, *Les élites de la République...*, *op. cit.*, p. 233-234).

118. Jacques Léonard, Comment peut-on être pasteurien ?, art. cité ; Olivier Faure, *Histoire sociale de la médecine...*, *op. cit.*, p. 180 ; Lion Murard, Patrick Zylberman, *L'hygiène dans la République...*, *op. cit.*

119. Léon Daudet, *Souvenirs et polémiques. Souvenirs, Député de Paris, Paris vécu, Le stupide XIX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 156-157 ; Toby Gelfand, *Medical Nemesis*, Paris, 1894..., art. cité, p. 163.

honneurs et les conflits qu'elle suscite sont une part essentielle de l'histoire de la médecine. Avec les polémiques scientifiques, ils constituent une véritable biopsie du monde médical. Un tel article plaide pour le croisement d'une micro-histoire événementielle et d'une « histoire bataille », dont il faudrait réévaluer l'importance à la manière de Georges Duby dans le *Dimanche de Bouvines*. Toute bataille mérite son histoire, même lorsqu'elle se limite à un microcosme comme la Faculté de médecine.

Agrégé d'histoire, Bruno Bertherat est professeur au collège Romain-Rolland de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Il a soutenu une thèse en juin 2002 à l'Université de Paris I sous la direction d'Alain Corbin et intitulée *La Morgue de Paris au XIX^e siècle (1804-1907) : les origines de l'institut médico-légal ou les métamorphoses de la machine*. Il est chercheur associé au Centre d'histoire du XIX^e siècle, Paris I. Ses recherches portent sur les attitudes devant la mort, la Morgue, la médecine légale, l'identité, l'intégration urbaine, le fait divers, dont le fait divers audiovisuel, et le film policier.

RÉSUMÉ

L'élection à la chaire de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris en 1879 renvoie à une dimension de l'histoire de la médecine – à savoir, les relations entre les médecins dans le cadre du *cursus honorum*. Elle met en valeur les acteurs, les réseaux et les enjeux dans le monde universitaire. Trois personnages se dégagent de l'étude des forces en présence : le titulaire de la chaire, Tardieu, professeur prestigieux, et les deux candidats, Brouardel et Bergeron, soutenu par Tardieu. L'élection d'un chargé de conférences de médecine légale pratique en 1877 constitue une première étape. Or le vainqueur est Brouardel. La maladie de Tardieu joue sans doute un rôle important. Sa mort provoque l'élection de 1879. La victoire de Brouardel en 1879 confirme l'évolution du rapport de forces, mais aussi le poids des enjeux scientifiques. Seul Brouardel dispose d'un projet. Sa victoire est une victoire intellectuelle, attestée par la postérité. Toutes ces hypothèses ne peuvent que réduire l'opacité du processus de décision. L'élection universitaire constitue une véritable biopsie du monde médical et mérite une analyse historique fouillée.

Mots clés : XIX^e siècle, Paris, médecine légale, université, élections.

ABSTRACT

The election of a new incumbent to the chair of forensic medicine at the Faculty of medicine in Paris in 1879 reflects a particular dimension of the history of medicine, i.e. the relation between doctors within the context of cursus honorum. It illuminates the actors, the networks and the stakes in the academic world. Three main characters

emerge from the analysis of the opposing parties : the incumbent to the chair, Tardieu, a prestigious Professor, and the two candidates, Brouardel and Bergeron, the latter being supported by Tardieu. The election of a junior lecturer in forensic medicine in 1877 marks the first stage. However, the winner is Brouardel. Tardieu's illness undoubtedly plays an important role. His death provokes the 1879 election. Brouardel's victory in 1879 confirms the evolution of the balance of power, but also the importance of scientific stakes. Only Brouardel has a project. His victory is an intellectual one, confirmed by posterity. All these hypotheses can only attenuate the opacity of a decision process. The academic election makes for a genuine biopsy into the medical world and deserves a detailed historical analysis.

Key words : 19th Century, Paris, Forensic Medicine, University, Election.